

Mais malgré les efforts du clergé catholique qui avait pris en mains les intérêts de l'éducation, les progrès de l'instruction en général, et ceux de l'enseignement élémentaire en particulier, ne se développèrent que péniblement et lentement pendant un grand nombre d'années.

A une époque qui n'est pas bien éloignée de nous, en 1836, époque vers laquelle on s'occupait de regulariser le système de l'instruction très incomplète encore, les statistiques établissent qu'il n'y avait que 1321 écoles fréquentées par 36,000 élèves des deux sexes environ. Aujourd'hui, bien que nous n'en soyons pas encore arrivés au résultat que nous avons le droit d'espérer, nous comptons, 4,282 écoles fréquentées par 239,808 élèves. La moyenne, comme il est facile de le constater à première vue, est considérable, en regard au chiffre de la population.

Il est vrai de dire que ce résultat, tel qu'il est, n'a pas été obtenu sans peine. Les travaux de mes deux prédécesseurs, le regretté Dr Meilleur et l'hon. M. Chauveau, et mes faibles efforts depuis que j'ai l'honneur d'occuper la charge de Surintendant de l'instruction publique de cette province, sont là pour l'attester.

Mais il ne faut pas oublier que c'est à notre clergé surtout que nous devons en grande partie le développement de notre instruction publique. Il en a toujours été le préconiseur le plus fervent, et de tout temps l'a encouragé de sa parole et soutenu de sa bourse. C'est à lui que nous le devons si aujourd'hui nous sommes en état de rivaliser, sous le rapport de l'enseignement supérieur, avec tous les pays du monde.

A ceux qui trouveraient prétentieux l'assertion que je viens de faire, je dirais quelle est confirmée de la manière la plus complète par les statistiques scolaires. En effet, si nous les consultons, nous trouvons que seize pour cent environ de notre population fréquentent les écoles. On comprendra combien cette moyenne est comparativement forte, si l'on considère qu'elle n'est que de quinze pour cent en Prusse et en Suisse, et de treize seulement pour cent en France, et chacun sait que ce sont les trois pays d'Europe où l'instruction est considérée comme étant la plus répandue.

Vous voyez donc, Messieurs et Messieurs, que notre lot n'est pas tant à dédaigner et qu'avant longtemps je l'espère, nous pourrions constater les bons effets de cette semence que nous répandons aujourd'hui au milieu de notre jeune population.

Quoique dans l'enseignement notre clergé prenne une part active, je devrais dire prééminente, nous comptons aussi, à côté d'institutions de plus ou moins grande importance régies par des prêtres et par des religieuses, des établissements du même genre dirigés par des laïques qui assez souvent appartiennent à la religion protestante. Jamais le contact fréquent provenant de cet état de choses n'amène de froissements religieux; il n'a produit jusqu'ici qu'une noble émulation de nature à contribuer considérablement au progrès général.

Notre enseignement se divise en trois classes :

- 1o. L'enseignement supérieur.
- 2o. L'enseignement secondaire.
- 3o. L'enseignement élémentaire.

Il est admis que nous avons un nombre relativement considérable de maisons affectées à l'éducation supérieure, et j'ai le plaisir de leur rendre ici cette justice, de dire que toutes ont su les rendre recommandables et dignes d'être encouragées.

Nous possédons trois universités qui ont le pouvoir par chartres royales de conférer des degrés dans les sciences et les lettres.

En premier lieu je citerai l'Université Laval qui,

comme chacun s'accorde à le reconnaître est une des maisons de haute éducation des plus complètes qu'il y ait sur le continent américain; puis, les excellentes universités protestantes anglaises McGill à Montréal, et Bishop's Collège à Lennoxville.

Viennent ensuite un assez grand nombre de collèges dont les cours classiques sont aussi complets qu'en aucun pays du monde.

Dans la seconde catégorie nous trouvons l'école polytechnique de Montréal où l'on enseigne les différentes branches des arts et des sciences et qui a donné jusqu'ici des résultats exceptionnellement satisfaisants et a fourni un certain nombre de sujets remarquables. Plusieurs jeunes gens sortis de cette école occupent d'excellentes positions comme architectes ou ingénieurs dans les différentes provinces du Dominion et ailleurs; les écoles normales Laval à Québec, Jacques-Cartier et McGill à Montréal d'où sont sortis la plupart des instituteurs distingués qui constituent le noyau principal de notre corps enseignant; les *High-Schools* de Québec et de Montréal; un grand nombre d'académies catholiques et protestantes et les excellentes maisons dirigées par les Frères des écoles chrétiennes.

Toutes ces institutions, à l'exception de l'Université Laval et des Séminaires de Québec et de Montréal, reçoivent une subvention de l'état sur les sommes accordées, comme aide, à l'instruction publique.

Mais pour nous, Messieurs et Messieurs, ce qui doit présenter le plus d'intérêt, c'est le développement qu'a acquis, comme je le faisais remarquer il y a un instant notre instruction élémentaire, c'est-à-dire, la seule qui, le plus souvent, soit à la portée des classes peu aisées de nos campagnes, et qui, dans tous les rangs de la société, sert de base à une instruction complète et dont dépend souvent l'avenir des enfants qui la reçoivent.

Je vous dirai en peu de mots sur quoi repose notre système scolaire élémentaire qui a été considéré comme un des plus parfaits qui existent, par les hommes spéciaux chargés pendant la grande exposition de Paris, d'examiner les résultats obtenus par les systèmes scolaires en vigueur chez les différents peuples du monde, et qui a valu à la province de Québec, quatre diplômes, quatre médailles de bronze et quatre distinctions honorifiques de premier ordre.

Pour l'application de ce système d'éducation, la province est divisée en municipalités scolaires, régies par cinq commissaires d'écoles. Mais quand, dans une localité il existe un certain nombre de familles qui ne partagent pas les croyances religieuses de la majorité des habitants, celles-ci ont le droit d'avoir pour leurs enfants des écoles séparées qui sont contrôlées alors par trois syndics. Chacune de ces écoles reçoit alors du gouvernement une subvention proportionnée au nombre d'enfants d'âge de fréquenter les écoles. Le montant que le gouvernement débourse ainsi chaque année s'élève au chiffre assez rond de \$163,000.

Commissaire et Syndics d'écoles.

Ce dualisme est le corollaire du dualisme des religions et des nationalités qui se partagent le pays. L'état protège également le français et l'anglais et autant les deux croyances religieuses. De fait l'état s'unit aux deux cultes et en matière d'éducation, il n'autorise pas une école à être athée; mais s'il lui demande d'être chrétienne pour lui accorder ses secours, il n'exige pas qu'elle appartienne à une église plutôt qu'à une autre. Liberté pleine et entière sous ce rapport; et de là, harmonie parfaite dans la population.

Ces deux corps de commissaires et de syndics représentent le peuple. Donc, pas de conflit de religion, ni de nationalité.